

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.126 Vœu relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de la Jonquière et Berzélius

Le Conseil de Paris,

Considérant la récurrence des trafics et agroupements constatés à l'angle de ces deux rues ;

Considérant les nuisances engendrées pour les riverains ;

Considérant le climat d'insécurité qui en résulte ;

Considérant le vœu adopté par le conseil d'arrondissement le 30 octobre 2018 demandant au Préfet de Police le déploiement d' « *un nouveau plan de vidéoprotection spécifique au 17^e arrondissement* » ;

Considérant le courrier du maire du 17^e arrondissement adressé au Ministre de l'Intérieur en novembre 2018 alertant sur la nécessité de renforcer le dispositif de vidéoprotection parisien ;

Considérant les réunions organisées dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement les 10 octobre 2018 et 12 février 2019 à l'initiative de la mairie du 17^e avec les habitants du quartier et en présence des représentants du commissariat de l'arrondissement ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

Le Préfet de Police confirme l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de la Jonquière et Berzélius dans les meilleurs délais